

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-cinquième session du Comité permanent
Paris (France), 19 – 22 juin 2001

Rapports

REVISION DES CRITERES D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

1. Le présent document est un rapport d'activité du Secrétariat sur la révision des critères d'amendement des Annexes I et II (voir la décision 11.2). A sa 11^e session (CdP11), la Conférence des Parties a étudié et approuvé le mandat proposé pour le groupe de travail sur les critères (GTC) (document Doc. 11.25). Ce mandat apparaît dans la décision 11.2.
2. Durant la CdP11, le Secrétariat a contacté plusieurs Parties pour voir si elles pourraient accueillir la première réunion du GTC (GTC1). Peu après la CdP11, l'Australie a proposé d'accueillir la GTC1 à Canberra; la GTC1 s'y est donc tenue du 2 au 4 août 2000. Le Secrétariat remercie l'organe de gestion de l'Australie d'avoir accueilli la réunion.
3. Lors de la discussion sur le document Doc. 11.24, le Comité I a approuvé la proposition de nommer M. Hank Jenkins président du GTC. Dès la fin de la CdP11, le Secrétariat a consulté le président en vue de la nomination d'experts cooptés devant participer à la GTC1.
4. Le rapport de la GTC1 a été envoyé aux Parties avec la notification 2000/51 du 31 août 2000. Dans cette notification, les Parties étaient priées de fournir leurs commentaires sur ce rapport.
5. Par inadvertance, le Secrétariat n'a pas envoyé ce rapport aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées alors que contacté à ce sujet, il avait indiqué qu'il inclurait également les commentaires reçus de ces organisations dans le document qui serait soumis à la réunion commune du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes. A cette réunion, le Secrétariat devait se charger d'envoyer les rapports qui seraient préparés par les présidents.
6. Les commentaires reçus en réponse à la notification 2000/51 ont été réunis en un document qui a été discuté à la réunion commune du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, tenue à Shepherdstown, Etats-Unis d'Amérique, du 7 au 9 décembre 2000. Le Secrétariat remercie l'organe de gestion et l'autorité scientifique des Etats-Unis Amérique d'avoir accueilli la réunion.
7. La réunion commune a été présidée conjointement par la présidente du Comité pour les plantes (Mme Margarita Clemente) et le président du Comité pour les animaux (M. Marinus Hoogmoed).
8. A la réunion commune, il a été décidé que le GTC se réunirait à nouveau pour discuter en détail des définitions, des notes et des lignes directrices présentées dans l'Annexe 5 à la

résolution Conf. 9.24. Faute de temps, ni la GTC1, ni la réunion commune n'ont pu avoir cette discussion détaillée.

9. La GTC2 devait initialement se tenir du 13 au 15 mars 2001 mais elle a dû être reportée car les documents de travail ne pouvaient pas être prêts et traduits à temps. Le Secrétariat remercie l'autorité scientifique de l'Espagne d'avoir proposé d'accueillir cette réunion, qui se tiendra du 22 au 24 mai 2001.
10. Un document présentant des projets de définitions et de lignes directrices a été envoyé le 9 avril 2001 aux membres du GTC. Les termes à définir ou redéfinir ont été retenus sur la base des suggestions faites à la réunion commune et de celles des membres du GTC.
11. Comme annoncé à la réunion commune, la présidente du Comité pour les plantes, le président du Comité pour les animaux et celui du GTC se sont réunis à Genève du 19 au 21 avril pour préparer un rapport et un projet de résolution Conf. 9.25 amendé, fondé sur les commentaires reçus des Parties en réponse à la notification 2000/51 et sur les discussions tenues durant la réunion commune.
12. Ce rapport a été envoyé aux Parties par notification en mai 2001, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées, en leur demandant leurs commentaires. Il inclut les projets de définitions préparés par la GTC2.
13. En novembre 2001, la présidente du Comité pour les plantes, le président du Comité pour les animaux et celui du GTC se réuniront à nouveau pour préparer le rapport final qui sera soumis au Comité permanent.
14. Le Secrétariat remercie tous ceux qui ont participé à cette tâche et qui ont contribué à ce que la révision se fasse conformément au calendrier suggéré dans l'Annexe 2 à la décision 11.2.